

3 – BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2022 :

Exposé des motifs de la loi de budget primitif de l'exercice 2022

BUDGET PRIMITIF 2022

Compte tenu de l'évolution marquée des recettes, notamment fiscales, constatée dès le Budget Rectificatif 2021 grâce à un niveau d'activité économique de la Principauté nettement plus favorable, notamment depuis cet été, le Budget Primitif 2022 renoue avec un excédent de recettes de + 2,9 M€, programmes compris, après deux années de déficit (- 103,2 M€ en 2020, - 114,5 M€ au Budget Primitif 2021 et - 8,8 M€ au Budget rectificatif 2021).

Le Budget de l'exercice 2022 affiche des prévisions de recettes s'élevant à 1.889.171.100 € en hausse de + 28,7 % (soit + 420,8 M€) par rapport à celles du Budget Primitif 2021 (1.468.419.700 €) et des prévisions de dépenses s'élevant à 1.886.281.800 € en hausse de + 19,2 % (soit + 303,3 M€) par rapport à celles du Budget Primitif 2021 (1.582.953.800 €).

*Il convient de préciser qu'une inscription de 206 M€ a été exceptionnellement faite en recettes afin de **matérialiser l'échange correspondant à la valeur du volume et des droits à construire cédés au promoteur de l'opération Testimonio II** pour la partie privative en échange de la construction de la première tour (hors Ecole internationale livrée en 2023). Pour mémoire, une somme équivalente est inscrite en dépenses sur l'article dédié à cette opération. Ainsi, l'analyse qui suit se fera, tant en dépenses qu'en recettes, **hors cette opération exceptionnelle**.*

Ainsi, hors cette opération exceptionnelle, les recettes s'élèvent donc à 1.683.171.100 € en hausse de + 15,7 % (soit + 228,8 M€) par rapport à celles du Budget Primitif 2021 et les dépenses à 1.680.281.800 € en hausse de + 7,1 % (soit + 111,3 M€) par rapport à celles du Budget Primitif 2021.

Dans ce contexte, trois orientations majeures méritent d'être soulignées pour le Budget Primitif 2022 :

- La reprise à la hausse des recettes prévisionnelles du Budget Primitif 2022 (+ 228,8 M€) par rapport au Budget Primitif 2021, liée à la progression des recettes fiscales. Celles-ci sont ainsi en hausse de + 298,8 M€ (soit 1,261 Md€) et notamment les transactions commerciales (+ 259,5 M€) au regard, d'une part, de la reprise de l'activité observée en 2021 (+ 210,5 M€ sur la TVA brute hors TVA Immobilière) et, d'autre part, de l'impact des grands projets immobiliers de la Principauté qui se traduit par la progression des recettes de T.V.A. immobilière (+ 44 M€, soit 129 M€). A noter parallèlement, l'arrivée à son terme en 2021 des recettes exceptionnelles liées au transfert progressif au Fonds de Réserve Constitutionnel des actions inaliénables de la S.B.M. (soit - 100 M€ sur les produits du Domaine Financier) ;
- Les crédits alloués aux dépenses d'équipement et d'investissements connaissent une hausse marquée (+ 48,3 M€) avec notamment l'accélération de l'écoulement des dépenses initialement prévu pour certaines opérations telles que l'Ilot Pasteur (+ 29 M€), l'extension du Grimaldi Forum (+ 19,3 M€), l'opération Entrée de ville - Jardin Exotique (+ 16,5 M€) et la rénovation du Centre Commercial de Fontvieille (+ 10 M€). Les crédits alloués au Plan National pour le Logement des Monégasques, bien qu'en baisse par rapport au Budget Primitif 2021 (- 25,1 M€), s'élèvent à 175,4 M€ et représentent toujours une part importante de ce type de dépenses

(26,6 %) ;

- Enfin, les dépenses d'interventions publiques sont également en forte progression (+ 36,4 M€). Les subventions allouées au C.H.P.G. et à ses établissements satellites sont ainsi majorées de + 13,9 M€ compte tenu, notamment, de la transposition de l'accord français « SEGUR » sur la revalorisation des carrières du personnel hospitalier (+ 8 M€). Les mesures en faveur du logement sont, quant à elles, en hausse de + 9,9 M€, dont + 4 M€ au titre de l'allocation compensatoire de loyer et + 5,8 M€ pour l'Aide Nationale au Logement.

Par ailleurs, les actions poursuivies dans le cadre du Budget Primitif 2022 sont les suivantes :

- Accompagner le déploiement des autres grands projets en matière de programme d'équipement avec, d'une part, la poursuite des opérations de grande envergure telles que le chantier de l'Entrée de ville au niveau du Jardin Exotique ou encore celui de l'Ilot Charles III et, d'autre part, le développement d'un nouveau projet d'agrandissement du Ministère d'Etat ;
- Poursuivre le renforcement des moyens en matière de transition et de sécurité numérique.

Au-delà de ces actions nouvelles, les actions en matière sociale, culturelle, sportive, d'éducation et de qualité de vie continuent à être des priorités du Budget Primitif 2022 de l'Etat.

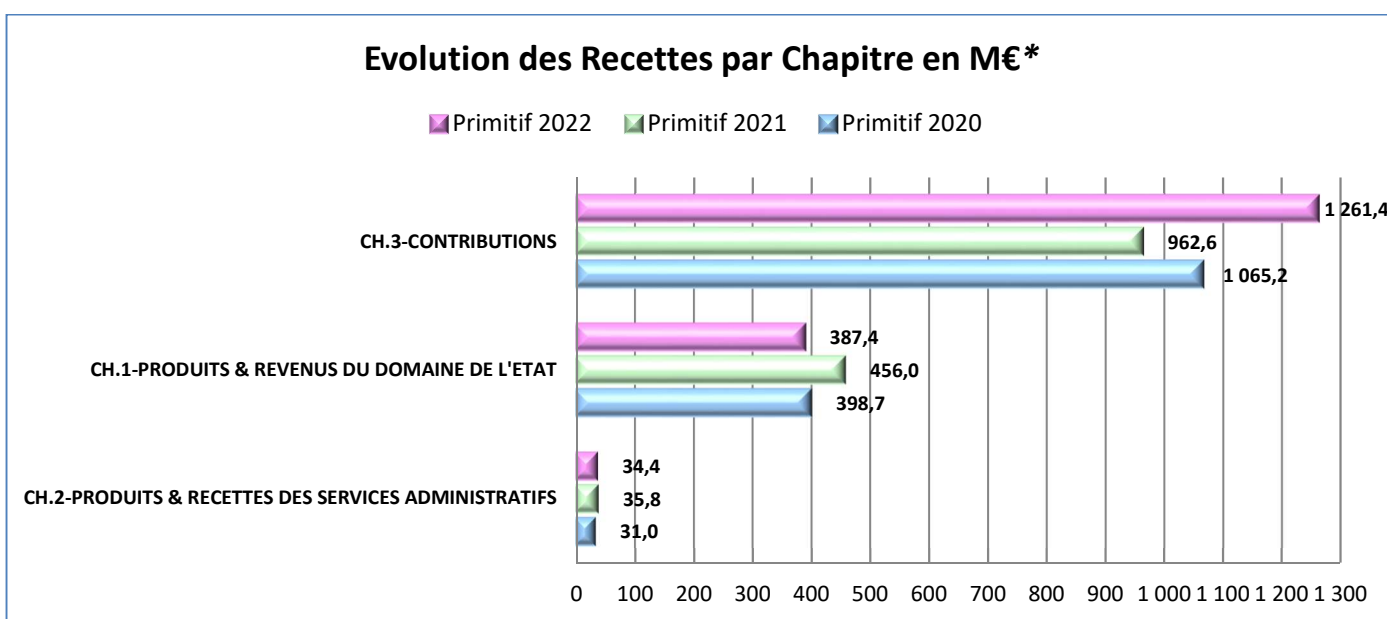
Le Budget se situe autour de 1,9 milliard d'euros et se présente synthétiquement comme suit :

Recettes	1 889,2 M€
Dépenses ordinaires	1 020,6 M€
Dépenses d'équipements & d'investissements	865,7 M€
Total Dépenses	1 886,3 M€
Excédent de recettes	2,9 M€

	Primitif 2021	Rectificatif 2021	Primitif 2022	PR 2022 / PR 2021 en %	PR 2022 / RE 2021 en %
Recettes	1 468 419 700 €	1 717 776 600 €	1 889 171 100 €	28,7%	10,0%
Dépenses (Hors Programmes)					
Section 1 - Dépenses de souveraineté	50 486 600 €	50 486 600 €	49 896 900 €	-1,2%	-1,2%
Section 2 - Assemblée et corps constitués	9 030 300 €	8 968 100 €	9 217 900 €	2,1%	2,8%
Section 3 - Moyens des services	306 613 800 €	306 364 100 €	324 246 100 €	5,8%	5,8%
Section 4 - Dépenses Communes	204 183 900 €	204 113 500 €	211 168 600 €	3,4%	3,5%
Section 5 - Services publics	44 354 900 €	48 591 300 €	45 970 500 €	3,6%	-5,4%
Section 6 - Interventions publiques	339 133 100 €	396 679 300 €	374 403 400 €	10,4%	-5,6%
Section 7 - Equipements et investissements	621 132 900 €	703 400 900 €	860 269 000 €	38,5%	22,3%
Total Dépenses (hors programmes)	1 574 935 500 €	1 718 603 800 €	1 875 172 400 €	19,1%	9,1%
Coût Total des Programmes Retenus	8 018 300 €	8 018 300 €	11 109 400 €	38,6%	38,6%
Total Dépenses	1 582 953 800 €	1 726 622 100 €	1 886 281 800 €	19,2%	9,2%
Excédent de recettes / dépenses	- 114 534 100 €	- 8 845 500 €	2 889 300 €	-102,5%	-132,7%

I – Recettes

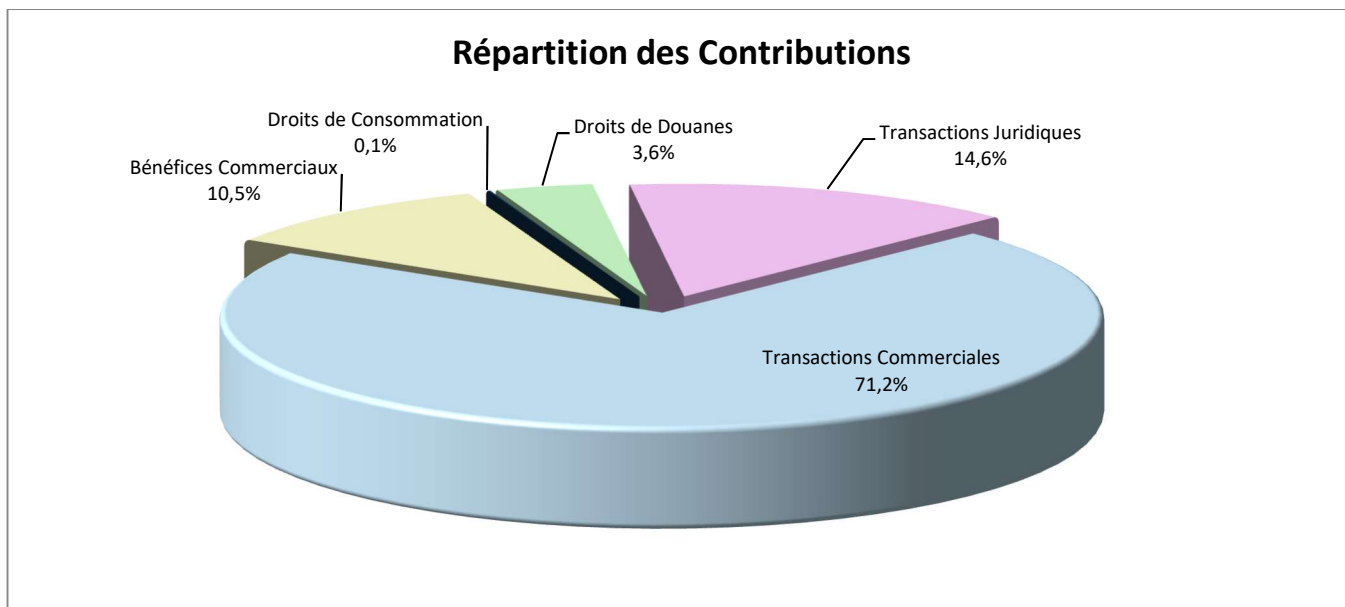
Les recettes sont en hausse de + 15,7 %, soit + 228,8 M€, par rapport au Budget Primitif 2021 (+ 28,7 %, soit + 420,8 M€ avec la matérialisation des échanges en 2021 et 2022). Toutefois, il convient de préciser que le Budget 2021 intégrait la dernière inscription au titre du transfert des actions S.B.M. au Fonds de Réserve Constitutionnel (100 M€ au Budget Primitif 2021) ; ainsi, hors cette opération de transfert, les recettes sont en hausse de + 328,8 M€ (soit + 24,3 %) par rapport au Budget Primitif 2021. L'évolution des recettes de 2020 à 2022 se décompose comme suit :



* hors matérialisation des échanges de 206 M€ en 2022, 14 M€ en 2021 et 14 M€ en 2020

1) Les Contributions

Au global, elles sont en augmentation de + 31 % par rapport au Budget Primitif 2021 et se répartissent comme suit :



Les recettes de ce chapitre enregistrent des variations dans les quatre domaines principaux suivants :

a) Les droits de douane

Les droits de douane augmentent de + 5 M€, soit + 12,5 % par rapport au Budget Primitif 2021.

La loi de finances française pour 2021 prévoyant un niveau des recettes de la Taxe Intérieure de Consommation sur les Produits Energétiques (T.I.C.P.E) légèrement inférieur à celui de 2019 en estimant un « rebond » de la consommation de carburants en 2021, les recettes nettes à répartir entre les deux Etats devraient donc évoluer à la hausse en 2021.

Toutefois, compte tenu de l'incertitude sur le prolongement de la crise sanitaire, il n'est pas exclu que les recettes de T.I.C.P.E., certes supérieures à celles de 2020, ne retrouvent pas, dès 2021, le niveau atteint en 2019. En conséquence, l'évaluation des recettes de la T.I.C.P.E de l'exercice 2021 est fondée sur une hypothèse intermédiaire.

Ainsi, par le jeu du mécanisme des acomptes et des soldes, le montant des recettes à percevoir en 2022 est estimé à 45 M€ contre 40 M€ prévus au Budget Primitif 2021.

b) Les droits sur les transactions juridiques

Les transactions juridiques affichent globalement une hausse de + 6,6 % par rapport au Budget Primitif 2021, soit + 11,4 M€. Ainsi, il est à noter :

- La hausse des droits de mutations (+ 10 M€, soit + 8,1 %) ;
- L'augmentation des recettes issues des droits sur les autres actes civils administratifs (+ 700 K€, soit + 2,3 %) ;
- La hausse des droits sur les autres actes judiciaires et extrajudiciaires (+ 240 K€) ;
- La majoration des taxes sur les assurances (+ 500 K€, soit + 4,2 %).

c) Les recettes de T.V.A.

Elles augmentent de + 40,6 %, soit + 259,5 M€ par rapport au Budget Primitif 2021 et se décomposent de la façon suivante :

	Primitif 2021	Primitif 2022	PR 2022 / PR 2021 en valeur	PR 2022 / PR 2021 en %
TVA issue du compte de partage	100 000 000	105 000 000	5 000 000	5,0%
TVA perçue à Monaco	538 500 000	793 000 000	254 500 000	47,3%
TOTAL	638 500 000	898 000 000	259 500 000	40,6%

Les sommes à recevoir au titre du compte de partage sont en hausse par rapport à 2021 (+ 5 M€, soit + 5 %), soit un total de 105 M€ pour 2022.

S'agissant des recettes issues des encaissements nets perçus à Monaco, elles sont prévues à la hausse de + 254,5 M€ (soit + 47,3 %). Cette hausse est due à l'augmentation prévisionnelle de la TVA « interne » (+ 210,5 M€) et de la TVA « immobilière » (+ 44 M€). Les restitutions, quant à elles, sont stables par rapport au Budget Primitif 2021.

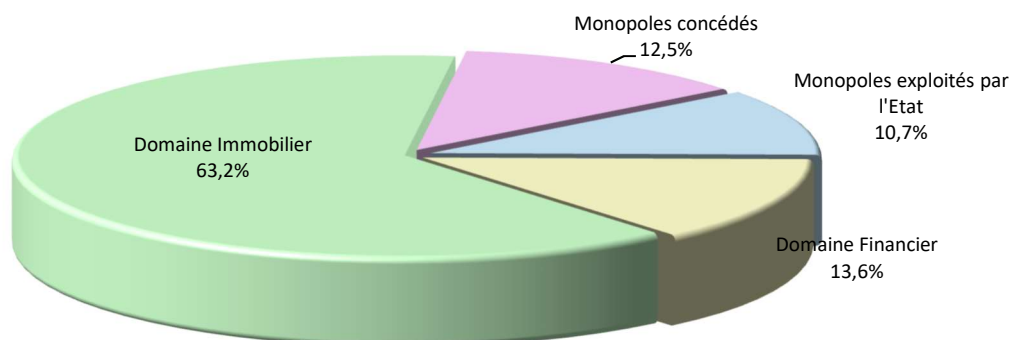
d) L'impôt sur les bénéfices commerciaux (I.S.B.)

Les recettes issues de l'impôt sur les bénéfices sont estimées à 132,8 M€, soit en hausse par rapport au Budget Primitif 2021 (+ 22,8 M€, soit + 20,7 %). En effet, les encaissements étant essentiellement constitués d'acomptes liquidés sur la base des bénéfices de l'année 2021 non connus à ce jour, il est prévu une augmentation de l'inscription compte tenu de l'hypothèse d'une reprise modérée en 2022 en raison de l'effet démultiplicateur du mécanisme d'acomptes et de solde en cas de variation du bénéfice imposable d'une année sur l'autre.

2) **Les produits et revenus du domaine de l'Etat**

D'un montant global de 387,4 M€, les recettes de ce chapitre sont en baisse de - 68,6 M€ (soit - 15 %) par rapport au Budget Primitif 2021. Elles se répartissent comme suit :

Répartition des produits et revenus du domaine de l'Etat*



* hors matérialisation de l'échange de 206 M€ en 2022

On note les mouvements dans les domaines suivants :

a) Domaine Immobilier

En hausse de + 2,1 %, soit + 4,9 M€, les évolutions du domaine immobilier concernent :

➤ Les produits de cessions, qui sont revus à la hausse, soit + 6,8 M€ (hors opération exceptionnelle relative à la matérialisation de l'échange concernant l'opération Testimonio II pour un montant de 206 M€), dans la perspective de la perception d'un troisième versement au titre de la soulte de l'extension en mer (100 M€) et de la perception de droits immobiliers divers dus à des projets de surdensification (27,4 M€) ;

➤ Les Parkings Publics qui affichent une baisse des recettes de - 3 % soit - 1,2 M€. Cette diminution s'explique principalement par la baisse des droits de stationnement (- 1,2 M€, soit - 3,1 %) en raison d'une reprise de l'activité relativement lente en ce qui concerne les autocars de tourisme, le tourisme de « groupes » étant le secteur d'activité qui est le plus impacté économiquement. Il est également à noter la prise en compte, d'une part, de la mise en exploitation des 3 nouveaux parkings « Cap Fleuri », « Darse Nord » et « Testimonio II » et, d'autre part, de la nouvelle tarification au 1^{er} janvier 2022, tout en conservant la tendance de fréquentation constatée depuis début 2021 ;

➤ Le domaine immobilier, qui est également en baisse de - 0,9 %, soit - 687 K€, en raison essentiellement des recettes issues des récupérations de charges locatives (- 895 K€, soit - 6,1 %) partiellement compensées par celles issues des immeubles bâtis (+ 0,3 %, soit + 206 K€).

b) Monopoles

➤ Monopoles exploités par l'Etat : on constate une légère diminution des recettes de - 1,4 % soit - 594 K€. Les principales évolutions concernent :

- Eaux - Extension du Réseau : - 1,3 M€, compte tenu de travaux importants pour la création de nouveaux captages, il n'est pas prévu de reversement en recettes au Budget Primitif 2022 ;

- Office des Emissions de Timbres-Poste : - 8,1 % (soit - 193 K€) en raison principalement de l'érosion du nombre de collectionneurs ainsi qu'une utilisation de moins en moins fréquente du timbre à des fins d'affranchissement ;

- Postes et Télégraphes : + 4,5 % (soit + 864 K€) liés à la hausse, d'une part, du remboursement par la France des dépenses engagées en 2021 par la Principauté et, d'autre part, des recettes postales ;

➤ Monopoles concédés : les recettes sont en hausse de + 6,8 M€ (soit + 16,3 %), en raison notamment :

- Société des Bains de Mer : + 23,7 % (soit + 4,8 M€). Cette prévision repose sur l'application d'un taux de redevance de 15 % sur le montant prévisionnel des recettes nettes des jeux sur l'exercice 2021/2022, soit 168,2 M€. Cette forte augmentation des recettes nettes (+ 23,7 % par rapport à l'exercice 2020/2021) est due à l'impact de la crise sanitaire sur les activités de cette société lors de l'exercice précédent (arrêt des activités sur la période d'avril à juin 2020 et activité réduite de moitié sur le trimestre estival) ;

- SAM d'Exploitation des Ports : + 13,3 % (soit + 1,2 M€) compte tenu de la reprise attendue de l'activité ;

- Monaco Telecom : + 14,4 % (soit + 850 K€). La marge brute des services concessifs de l'exercice N-1, servant de base de calcul au versement des acomptes pour l'exercice 2022, étant prévue en progression de + 3 % pour 2021, la prévision 2022 s'élève à 6,8 M€ dont 6,7 M€ d'acomptes et 100 K€ de régularisation du solde de la redevance 2021 ;

- Pari Mutuel Urbain-Loto : - 16,7 % (soit - 300 K€) au regard des résultats constatés à la clôture 2020 et en 2021.

c) Domaine financier

Les recettes du domaine financier, d'un montant de 52,8 M€, diminuent de - 79,8 M€ en raison principalement de l'absence d'inscription au titre du transfert des actions de la S.B.M. au Fonds de Réserve Constitutionnel (- 100 M€), cette opération se terminant en 2021. Cette baisse est partiellement atténuée par la majoration attendue des dividendes versés par la société Monaco Telecom (+ 20 M€).

3) Les produits et recettes des services administratifs

L'évolution en baisse de ce chapitre de - 4 %, soit - 1,4 M€ repose principalement sur les articles suivants :

➤ Autres recettes : - 709 K€. Ces encaissements, généralement imprévisibles par nature, sont en hausse en raison, principalement de l'inscription en 2021, d'une somme de 1,8 M€ au titre de la participation financière de la Fondation Lenval à la construction de l'Hôpital de Jour à Beausoleil ;

➤ Héliport : - 510 K€, soit - 29,3 %, compte tenu de l'estimation à la baisse du trafic en 2022 ;

➤ Sûreté Publique - prestations : - 465 K€, soit - 26,1 % en raison principalement la diminution des recettes issues, d'une part, de la délivrance de vignettes pour les VTC et VLC (- 265 K€) suite à l'instauration d'un numérisé de 140 vignettes à compter du 1^{er} janvier 2021 conformément à l'Ordonnance Souveraine n°8.432 du 18 décembre 2020 et, d'autre part, de la délivrance des cartes de séjour (- 200 K€) ;

➤ Stade Louis II : - 169 K€, soit - 2,7 %, en raison principalement de la baisse des recettes issues de la récupération de charges (- 80 K€), de l'exploitation du parking (- 49 K€), de la location de commerces (- 23 K€) et des droits d'entrée de la piscine (- 21 K€).

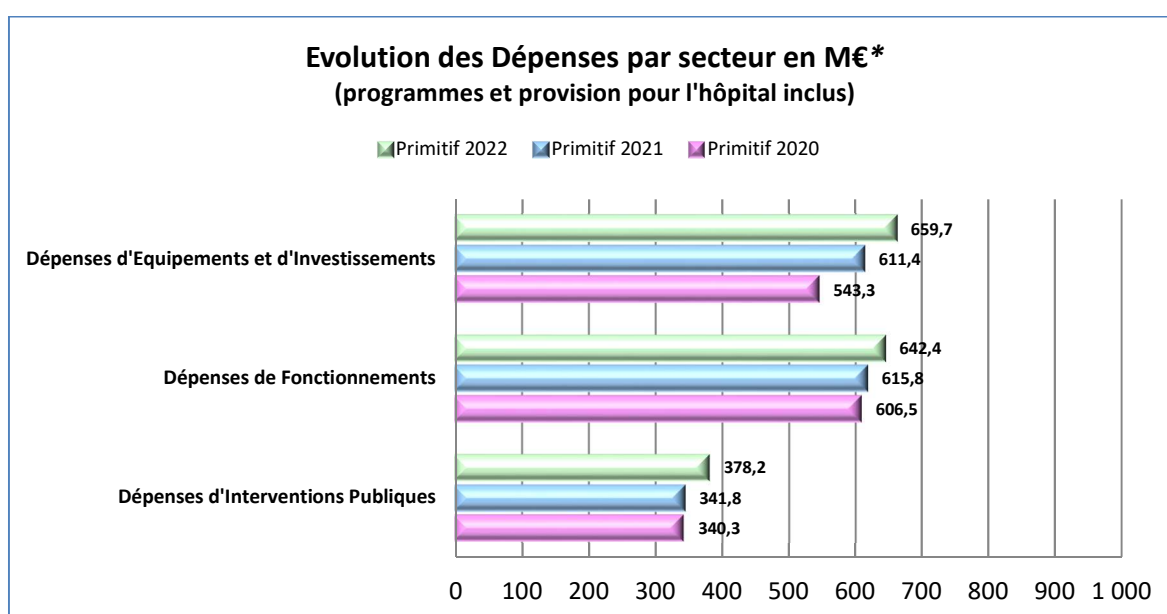
Ces baisses sont relativisées principalement par la hausse des articles suivants :

➤ Remboursement par les Etablissements privés et divers : + 277 K€, soit + 3,5 %. Cet article retrace les remboursements des salaires et des charges sociales par les organismes employant des fonctionnaires mis à leur disposition et par l'Office de Protection Sociale pour ce qui concerne des auxiliaires de vie scolaire. Ainsi, cette hausse s'explique principalement par l'augmentation du nombre de personnes concernées ;

➤ Service de la Circulation : + 100 K€, soit + 1,5 % en raison de la hausse des encaissements des droits des estampilles partiellement relativisée par une légère diminution du nombre d'opérations « guichet ».

II – Dépenses

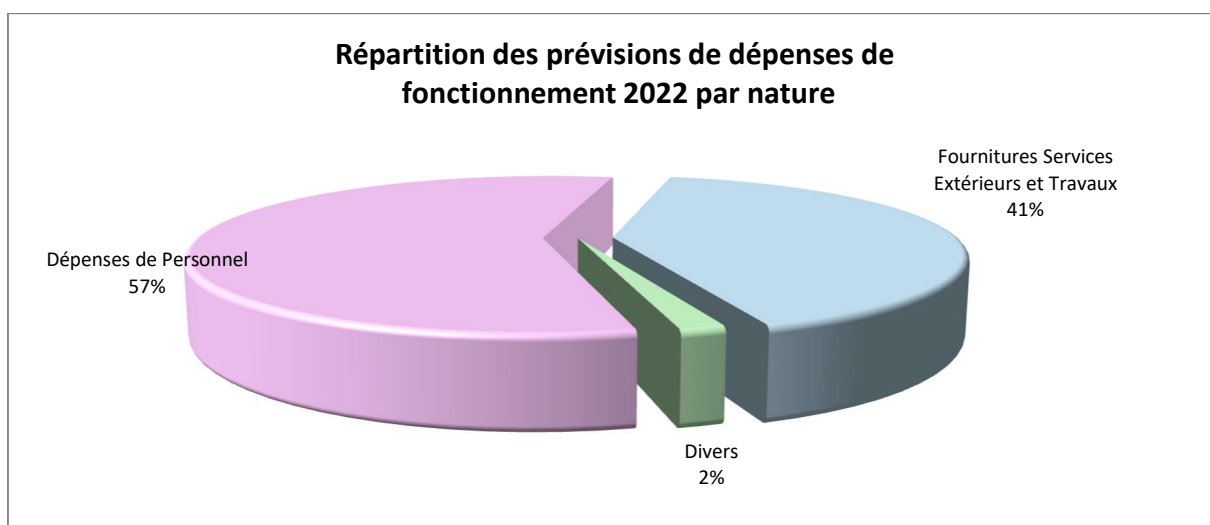
Le montant des prévisions de dépenses atteint 1.680.281.800 € pour l'exercice 2022, soit + 111,3 M€ (+ 7,1 %) de plus qu'au Budget Primitif 2021 (+ 19,2 %, soit + 303,3 M€ avec la matérialisation des échanges en 2021 et 2022). L'évolution des dépenses par secteur se compose comme suit :



* hors matérialisation des échanges de 206 M€ en 2022, 14 M€ en 2021 et 14 M€ en 2020

1) Les Dépenses de Fonctionnement

Elles augmentent de + 4,3 % entre les Budgets Primitifs 2021 et 2022, soit + 26,7 M€ et se répartissent comme suit :



a) Les dépenses de personnel

Les dépenses de personnel comprennent les traitements des personnels mais également les charges sociales ainsi que les indemnités versées à des tiers. Elles augmentent globalement de + 2,8 % soit + 10 M€.

Les dépenses de traitements des personnels connaissent une hausse de + 2,7 %, soit + 5,9 M€ par rapport au Budget Primitif 2021.

Au Budget Primitif 2022, 33 postes supplémentaires ont été inscrits aux organigrammes fonctionnels des services. Par ailleurs, les dépenses de personnel ont également été majorées afin d'intégrer le coût des suppléances nécessaires dans le cadre de la gestion de la crise sanitaire.

Concernant les charges sociales nettes, on note une évolution à la hausse de + 3,1 % par rapport au Budget Primitif 2021, soit + 4 M€.

Leur augmentation s'explique principalement par la hausse des charges brutes (+ 3 %, soit + 4 M€). On note ainsi l'augmentation des pensions et allocations de retraite (+ 2,6 M€, soit + 3,1 %), des prestations médicales (+ 1,3 M€, soit + 4,1 %) et, dans une moindre mesure, des prestations familiales (+ 70 K€, soit + 0,4 %).

b) Les fournitures, services extérieurs et travaux

Ces dépenses sont en légère hausse de + 7,8 %, soit + 19,1 M€ en raison notamment des évolutions suivantes :

➤ Une augmentation des frais de fonctionnement de + 16,3 %, soit + 7,6 M€, qui s'explique principalement par :

- La majoration des frais pour les centres médicaux de la Direction de l'Action Sanitaire (+ 5,4 M€) afin de prendre en charge les frais de vaccination et de dépistage, dans le cadre de la lutte contre la COVID 19, qui perdureront en 2022 ;
 - La hausse des dépenses du parc immobilier loué (+ 450 K€) ;
 - L'augmentation des dépenses de fonctionnement des services administratifs (+ 287 K€) ;
 - La hausse des dépenses informatiques de la Direction des Services Judiciaires (+ 176 K€) afin de poursuivre les projets liés à la transition numérique de l'Etat, dans laquelle s'inscrit également l'Institution Judiciaire ;
 - L'effort porté sur la formation professionnelle avec l'augmentation des crédits inscrits (+ 156 K€) et plus particulièrement ceux de la Direction des Services Judiciaires (+ 150 K€) compte tenu de la création de « l'Institut Monégasque de Formation aux Professions Judiciaires » ;
 - L'augmentation des dépenses de communication et de publicité de + 132 K€ et principalement celles de la Direction du Tourisme et des Congrès (+ 74 K€) afin de réaliser diverses études visant à mieux connaître les potentialités de marchés préalablement identifiés ;
 - La hausse des frais propres à l'activité du Conseil National (+ 110 K€) afin d'intégrer les coûts induits par la réforme du règlement intérieur de cette Assemblée et notamment la prise en charge des prestations d'un déontologue ;
 - La baisse des frais de déplacement (- 629 K€) ;
 - La diminution des dépenses relatives aux bureaux de Monaco à l'étranger (- 200 K€), compte tenu principalement de la nouvelle donne en matière de politique de développement du tourisme.
- Une augmentation des charges d'entretien, de prestations et de fournitures de + 5,7 %, soit + 3,4 M€ compte tenu :
 - Des dépenses relatives au parc domanial loué (+ 1,2 M€). On relève la hausse, d'une part, de + 400 K€ des charges foncières des immeubles en copropriété compte tenu notamment de la livraison de l'immeuble « Testimonio II » et de + 200 K€ des charges locatives et, d'autre part, de + 342 K€ des dépenses liées au nettoyage et aux frais divers et de + 236 K€ pour celles liées aux fluides compte tenu notamment de la livraison, à l'été 2021, du complexe balnéaire du Larvotto ;
 - De la majoration des dépenses d'assurance (+ 668 K€) dont + 492 K€ pour les locaux du parc immobilier à usage public ;
 - De la croissance des frais généraux du Service des Parkings Publics (+ 337 K€) principalement en raison de l'intégration des dépenses de nettoyage des nouveaux parkings du Cap Fleuri, de la Darse nord et du Testimonio II et de l'augmentation des charges locatives ;

- De la hausse des prestations de services téléphoniques et de liaisons spécialisées du parc immobilier à usage public (+ 167 K€) suite à la généralisation du télétravail ;

- De l'augmentation des frais de gestion des ressources de la Direction des Plateformes et des Ressources Numériques (+ 139 K€) en raison principalement de l'intégration de dépenses de maintenance et de fonctionnement des solutions numériques déployées au cours de l'exercice 2021 ;

- De la hausse des dépenses relatives aux productions audiovisuelles (+ 99 K€) pour permettre la poursuite du programme de renouvellement des outils de production et de diffusion des contenus audiovisuels de la Direction de la Communication.

➤ Une hausse des dépenses relatives au mobilier et matériel de + 11,7 %, soit + 2,9 M€, qui s'explique principalement par :

- La hausse de + 3,7 M€ des dépenses d'entretien de matériel de la Direction des Systèmes d'Information pour faire face, principalement, aux coûts récurrents de maintenance et de licences des outils informatiques compte tenu de l'aboutissement de projets portés par la Délégation Interministérielle chargée de la Transition Numérique ;

- L'augmentation des acquisitions de matériel de la Direction de l'Aménagement Urbain (+ 227 K€) compte tenu du plan de renouvellement de divers véhicules ;

- La baisse, d'une part, des acquisitions de matériel informatique destiné aux services administratifs (- 773 K€) et aux établissements d'enseignement (- 168 K€) compte tenu du plan de renouvellement du parc informatique et, d'autre part, des frais de location de photocopieurs (- 170 K€) suite à la décision d'opter pour la location, plutôt qu'à l'acquisition, d'équipements individuels ;

- La baisse des achats de kérosène de la Direction de l'Aviation Civile (- 302 K€) au regard des projections de trafic établies pour 2022 ;

- La diminution des acquisitions de matériel et des dépenses d'entretien du Service d'Information et de Contrôle sur les Circuits Financiers (respectivement - 186 K€ et - 126 K€) compte tenu d'un programme de développement des outils du Service d'Information et Contrôle sur les Circuits Financiers moins lourd que l'année précédente.

➤ Une augmentation des travaux d'entretien de + 7,6 %, soit + 3,2 M€. Cette hausse est principalement due à :

- La hausse des dépenses relatives à l'entretien courant et exceptionnel des ouvrages maritimes de + 700 K€ ;

- La hausse de + 579 K€ des dépenses de petits travaux et entretien des locaux des Services Administratifs, réalisés essentiellement par le Service de Maintenance des Bâtiments Publics, dans le cadre de leur entretien courant ;

- L'ajustement des dépenses relatives à l'entretien et à la maintenance du parc domanial loué (+ 328 K€) ;

- La hausse, d'une part, des dépenses relatives aux purges des falaises (+ 320 K€) et, d'autre part, des dépenses d'entretien des ouvrages d'assainissement (+ 172 K€), des ouvrages d'art (+ 123 K€) et celles de la voirie (+ 100 K€) ;

➤ Une hausse des dépenses des Services Commerciaux et Services Publics concédés de + 2,8 %, soit + 1,9 M€.

Cette augmentation s'explique par la hausse des dépenses des services publics concédés (+ 3,7 %) et, dans une moindre mesure, des charges émanant des services commerciaux (+ 1,2 %).

- Pour les Services commerciaux (+ 1,2 %, soit + 299 K€) :

Cette hausse est principalement liée à l'augmentation de + 650 K€ des dépenses du compte de partage postal relatives aux travaux d'aménagement et d'entretien qui seront réalisés en 2021 par le S.M.B.P. et la Direction des Travaux Publics dans les différents bureaux de Poste de la Principauté (dont notamment la création du futur centre de tri de l'Ilot Pasteur).

On note également la majoration de + 100 K€ des sommes dues au titre de la T.V.A. générée par le parc immobilier loué afin d'ajuster l'inscription au niveau des exécutions constatées les exercices précédents.

Parallèlement, une baisse de - 320 K€ intervient au niveau des achats de marchandises de la Régie des Tabacs, compte tenu de la poursuite des répercussions négatives de la crise sanitaire sur les ventes de produits.

- Pour les Services publics concédés (+ 3,7 %, soit + 1,6 M€) :

La hausse des dépenses des Services concédés est le résultat d'évolutions contrastées au sein de cette section. Ainsi, on relève :

- L'augmentation de + 775 K€ des dépenses relatives aux transports publics ;
- La hausse des dépenses relatives au nettoyage de la ville de + 545 K€ compte tenu de l'évolution des indices, de l'adjonction de nouvelles zones aménagées par l'Etat dans le cadre de la concession et du maintien de certaines mesures sanitaires ;
- La hausse de + 286 K€ des dépenses relatives à la collecte et l'incinération des déchets ;
- L'augmentation des dépenses relatives à l'entretien de la station d'épuration (+ 150 K€) ;
- La diminution des dépenses d'énergie (- 200 K€).

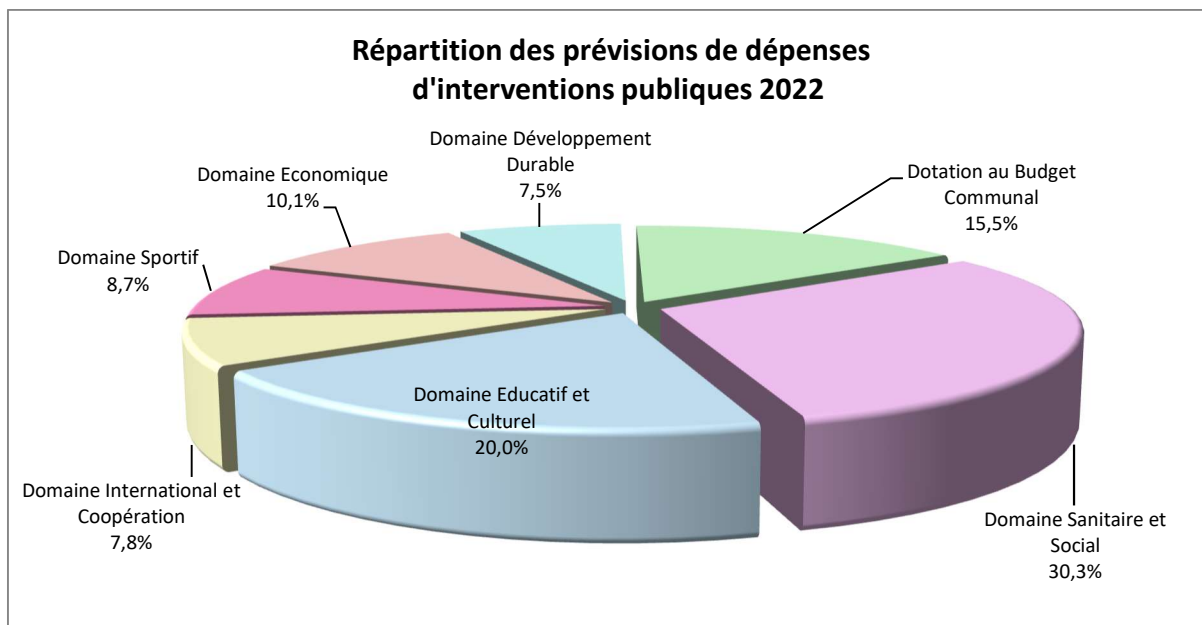
c) Les frais financiers

Ces dépenses sont en augmentation de + 20,6 %, soit + 136 K€ en raison principalement de la hausse des bonifications de Contrats Habitations Capitalisation de + 100 K€.

2) Les Dépenses d'Interventions Publiques

Les dépenses d'interventions publiques affichent une hausse de + 10,6 %, soit + 36,4 M€, par rapport au Budget Primitif 2021.

La répartition des interventions publiques se décompose comme suit :



a) Le Budget Communal

La dotation globale accordée à la Mairie, arrêtée à 58,8 M€, est en hausse de + 3,5 %. La dotation forfaitaire connaît une augmentation de + 3,8 % tandis que la dotation spéciale progresse modérément de + 0,7 %.

En effet, la dotation de fonctionnement est établie, d'une part, sur la base de l'évolution budgétaire des moyens propres et des dépenses communes des services de l'Etat et, d'autre part, tient compte des ajustements sur les dépenses réelles des exercices antérieurs. Au Budget Primitif 2022, elle s'élève à 52.328.900 €.

La dotation spéciale s'élève à 6.471.000 € soit + 0,7 % par rapport au Budget Primitif 2021. En effet, elle est répartie de la manière suivante :

➤ Des dépenses pour le compte de l'Etat qui ont été arrêtées à 6.241.000 € (soit + 9,4 %). Elles sont constituées des subventions sportives de fonctionnement pour 3,9 M€ (+ 118 K€, soit + 3,1 %), des subventions sportives extraordinaires pour 1,9 M€ (+ 187 K€, soit + 10,1 %) et des frais relatifs à la préparation de l'organisation des élections nationales et communales 2023 (230 K€) et à la Fête Nationale (175 K€) ;

➤ Des dépenses d'investissements, estimées à 230 K€ et destinées à la poursuite des investissements dans la perspective du projet relatif à la Carte d'Identité Monégasque électronique.

b) Le domaine sanitaire et social

Le domaine social et sanitaire est en hausse de + 29,5 % (soit + 26,2 M€) à 114,7 M€ compte tenu de la majoration de + 64,3 % (soit + 13,9 M€) des subventions allouées aux établissements publics de santé de la Principauté (portant le soutien budgétaire en 2022 à 35,5 M€ pour l'ensemble des structures et activités) ainsi que de la poursuite d'une politique sociale ambitieuse menée par l'O.P.S. en faveur des personnes âgées dépendantes et handicapées (+ 1 M€) portant l'intervention de l'Etat vis-à-vis de cette entité à 33,4 M€. Les autres évolutions significatives concernent les mesures mises en œuvre en faveur du logement (+ 9,9 M€ dont + 4 M€ au titre de l'allocation compensatoire de loyer et + 5,8 M€ à 17,3 M€ pour l'Aide Nationale au Logement) et des travailleurs (+ 1,7 M€).

Parallèlement, une minoration de - 1 M€ est réalisée au titre de l'abondement du Fonds Dépendance, compte tenu des sommes qui seront disponibles sur le C.S.T. dédié.

c) Le domaine éducatif et culturel

Le domaine éducatif et culturel est en augmentation de + 5,3 M€ (soit + 7,5 %) par rapport au Budget Primitif 2021 compte tenu des évolutions suivantes :

➤ Le montant de la subvention accordée au Centre Scientifique de Monaco est en hausse par rapport au Budget Primitif 2021 et s'élève à 8,2 M€ (soit + 38,9 %) compte tenu, essentiellement des nouveaux crédits nécessaires à la création, au Budget Primitif 2022, d'une unité de séquençage du génome ;

➤ La subvention aux établissements d'enseignement privé augmente de + 1,1 M€ (soit + 9,4 %) ; cette variation s'explique principalement par l'augmentation des dépenses de personnel et à la création d'une nouvelle classe de CE2 au sein de l'établissement F.A.N.B. ;

➤ L'augmentation de la subvention accordée à l'Institut/Musée Océanographique de Monaco (+ 900 K€, soit + 27,8 %). Le soutien financier accordé au Musée est ainsi maintenu à 3 M€ tandis que celui accordé aux Explorations de Monaco est portée à 1,1 M€ (soit + 900 K€) afin de permettre la préparation d'une mission dans l'océan indien en 2022 ;

➤ La majoration de la subvention allouée au Pôle Danse (+ 486 K€, soit + 4,8 %) compte tenu de la hausse des dépenses de personnel (+ 286 K€) et de l'octroi d'une enveloppe de 200 K€ au titre d'une aide aux tournées hors Europe ;

➤ L'augmentation de la participation de l'Etat à la location de salles pour les entités culturelles (+ 304 K€) compte tenu de leurs programmations respectives prévues en 2022 ;

➤ La subvention de l'Opéra est en hausse de + 205 K€ (soit + 6,7 %) pour être portée à 3,3 M€ compte tenu notamment de la participation en juillet 2022 de l'Opéra et des « Musiciens du Prince » à un festival avec le Staatsoper de Vienne. On relève, également, le maintien du programme de 350 K€ pour la structure musicale baroque « Les Musiciens du Prince » ;

➤ La légère baisse des manifestations culturelles de - 49 K€ (soit - 0,4 %) en raison principalement de l'augmentation des inscriptions pour les manifestations nationales (+ 456 K€, compte tenu de l'inscription d'un programme de 100 K€ pour initier la

candidature de la Principauté au concours Eurovision 2023) partiellement compensée par la minoration de la subvention allouée au Festival Mondial du Théâtre Amateur (- 418 K€), cette manifestation étant quadriennale et sa dernière édition ayant eu lieu en 2021.

d) Le domaine international et coopération

Ce domaine connaît une majoration de ses crédits (+ 7,2 %, soit + 2 M€). On peut, ainsi, noter les évolutions suivantes :

➤ Le renforcement des crédits d'Aide Publique au Développement à hauteur de 22,4 M€ (soit + 1,5 M€). En effet, la tendance définie sur le plan stratégique 2022-2024 est une majoration de + 6 M€ sur cette période afin d'atteindre l'objectif de 27 M€ d'A.P.D. en 2024. Enfin, un montant de 750 K€ prélevé sur le « Fonds Vert National » est affecté à la contribution au Fonds Vert pour le Climat rattaché à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques ;

➤ La hausse de la subvention allouée à la Fondation Prince Albert II (+ 857 K€), conformément aux modalités de son calcul prévues dans la convention signée le 17 février 2011 ;

➤ La préparation de la prochaine Exposition Universelle qui se tiendra à Osaka en 2025 est à l'origine d'une hausse des crédits (+ 2 M€) qui vient partiellement compenser la fin des inscriptions pour l'Exposition Universelle de Dubaï (- 2,4 M€) ;

➤ Enfin, la dotation de fonctionnement de la société Monaco Inter Expo, renommée « Pavillon Monaco », est ajustée de + 116 K€ (soit + 18,6 %).

e) Le domaine sportif

Le domaine sportif est en diminution de - 1,1 M€, soit - 3,3 %, en raison principalement de la minoration des crédits des « Epreuves Sportives Automobiles » compte tenu de l'impact, à la baisse, du cours du dollar sur le montant du « plateau FOM » (Formula One Management).

Parallèlement, on note l'augmentation de la subvention allouée au Comité Olympique Monégasque (+ 305 K€, soit + 22,1 %) compte tenu des événements prévus en 2022 : les 19^{ème} Jeux méditerranéens - en Algérie (159 K€), les 24^{ème} Jeux Olympiques d'hiver - en Chine (90 K€) et le 16^{ème} Festival olympique de la Jeunesse européennes Été - en Slovaquie (56 K€). De plus, il est à noter le report en 2022 du 15^{ème} Festival de la Jeunesse européenne - Hiver - en Finlande (26 K€).

f) Le domaine économique

Ce domaine est en hausse de + 4,8 %, soit + 1,7 M€ en raison principalement de :

➤ L'augmentation de l'inscription réalisée à l'article « Participation Gare » de + 796 K€ principalement au titre de la contribution de la Principauté au renouvellement des investissements pour le génie ferroviaire et le tunnel ;

➤ La majoration de la subvention accordée à l'Exploitation du Grimaldi Forum de + 650 K€ (soit + 8,9 %) afin de prendre en compte les incertitudes sur l'impact, en 2022, de la crise sanitaire, conjuguée à l'augmentation des dépenses de + 1,2 % ;

➤ La hausse des dépenses d'intervention économique de + 277 K€ (soit + 8,2 %) en raison essentiellement de l'organisation, en 2022, des « World Rugby Awards » ;

➤ L'augmentation des bonifications de prêts de + 265 K€ afin de tenir compte des bonifications au titre des prêts Covid qui étaient anciennement imputés sur le C.S.T. « Plan de Relance Covid » pour l'année 2021 ;

➤ La hausse des dépenses relatives aux aides à l'industrie de + 138 K€ (soit + 5,5 %) au regard du montant estimé au titre de la prime industrielle ;

➤ La diminution des crédits pour la coordination des transports en commun de - 502 K€ par rapport à l'exercice 2021. Le budget prévoit, tout d'abord, une inscription d'un montant de 8,3 M€ au titre de la convention signée avec S.N.C.F. Mobilité correspondant à une contribution de la Principauté à la prise en charge partielle des réductions tarifaires accordées aux voyageurs du TER Sud PACA ayant pour origine ou destination Monaco (soit + 138 K€). Des crédits sont également prévus au titre de la deuxième convention relative à l'amélioration du cadencement du TER et plus particulièrement au financement de la mise aux normes des 5 rames acquises par la Principauté pour le compte de la SNCF, dans le cadre d'un programme d'ensemble visant à rénover les rames TER de la Région et leur mise aux normes (soit - 1,2 M€ à 1,5 M€ conformément au calendrier prévu par ladite convention). Sont également inscrites, d'une part, une somme de 850 K€ au titre d'une subvention pour l'exploitation de la navette maritime entre Nice et Monaco (soit + 350 K€) et, d'autre part, une somme de 580 K€ pour l'exploitation de la ligne 100 (soit + 130 K€, conformément à la nouvelle convention qui débutera au 1^{er} janvier 2022).

g) Le domaine développement durable

Ce domaine est en légère hausse de + 347 K€ en raison principalement de la hausse de l'article « Transition Energétique » (+ 311 K€) due, d'une part, aux inscriptions relatives au remboursement de la T.I.C.F.E. à la S.M.E.G. qui sont en augmentation de + 171 K€ et, d'autre part, à l'amélioration de l'efficacité énergétique du Musée Océanographique (+ 140 K€).

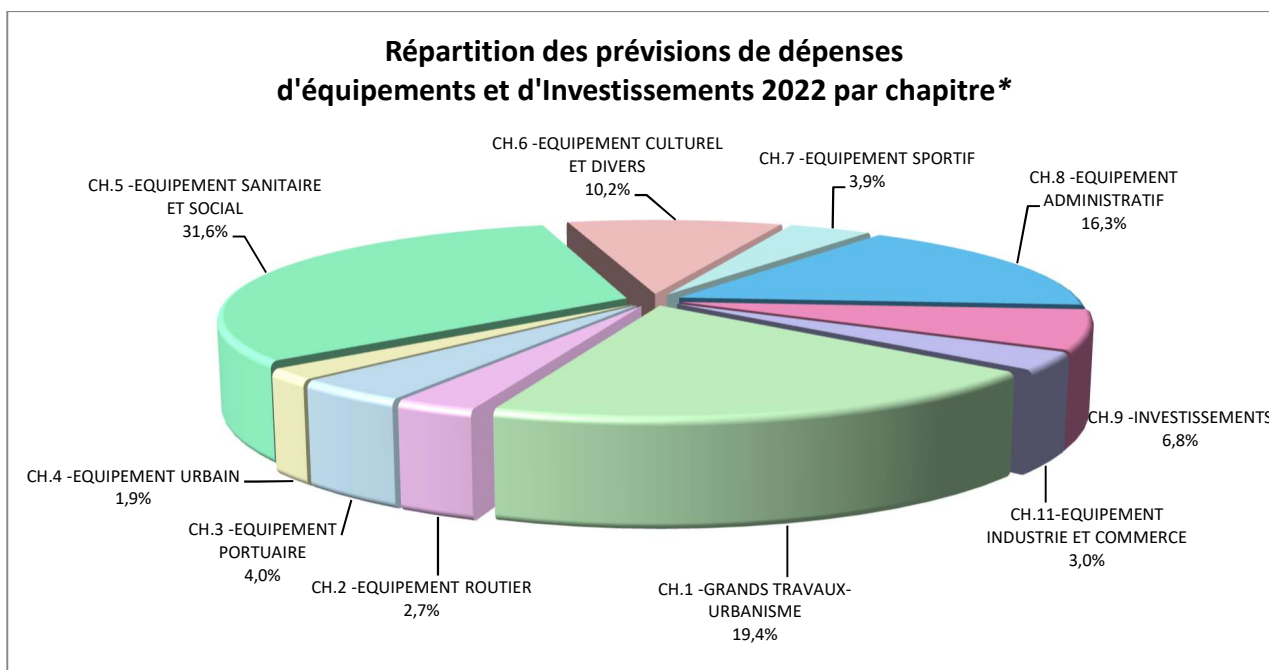
3) Les Dépenses d'Équipement et d'Investissements

Les dépenses d'équipement et d'investissements s'établissent à 659.673.000 € et sont en hausse de + 48,3 M€ (+ 7,9 %) par rapport au Budget Primitif 2021.

Les crédits d'équipement inscrits au Budget Primitif 2022 restent très largement consacrés à la poursuite des opérations du Plan National pour le Logement des Monégasques, qui entreront dans leur troisième année pleine de travaux pour un montant total de 175,4 M€. En marge des inscriptions nécessaires pour mener à son terme les opérations en cours, ce budget consacre également un effort d'investissement supplémentaire et conséquent dans des opérations présentant un enjeu stratégique pour l'avenir. Ainsi, l'urbanisation des délaissés S.N.C.F. se poursuivra sur les îlots Pasteur et Charles III pour un montant total de 120 M€ (soit + 39 M€) ainsi que la construction du

Nouveau C.H.P.G. pour un montant estimé, à ce jour, à 60 M€ (dépenses imputées sur le compte de dépôt dédié). Les crédits alloués à l'aménagement de l'entrée de ville au Jardin Exotique sont également portés à 37,5 M€. Enfin, il est précisé que des crédits sont également prévus sur le compte spécial du Trésor « Fonds Vert National » (15,7 M€) pour la poursuite des travaux de la boucle thalassothermique du Larvotto et l'extension de capacité de celle de la Condamine.

Les prévisions de dépenses d'investissements par chapitre se répartissent comme suit :



* hors matérialisation de l'échange de 206 M€ en 2022

Les mouvements les plus significatifs, dans l'ordre des chapitres comptables du Budget sont les suivants :

a) Les grands travaux d'urbanisme

Ce chapitre s'élève à 128,3 M€ contre 91,1 M€ au Budget Primitif 2021, en hausse de + 37,2 M€, soit + 40,9 %.

L'augmentation des crédits est principalement due à l'avancement du chantier de l'Ilot Pasteur avec la réalisation du gros œuvre en « up and down » (+ 29 M€). Les crédits de paiement 2022 (99 M€) doivent financer les travaux du lot terrassement-soutènement, ceux de gros-œuvre, ainsi que le démarrage des lots suivants (corps d'état techniques et façades).

On relève également la hausse, d'une part, des dépenses relatives aux travaux préparatoires du projet de l'Ilot Charles III (+ 10 M€) avec notamment le dévoiement des réseaux situés sur l'emprise et le début de l'aménagement du parking « moyen » du cimetière et, d'autre part, de celles relatives à la Galerie de sécurité du Tunnel Rainier III (+ 1 M€) et à l'amélioration de la sécurité des tunnels routiers (+ 500 K€).

A contrario, les dépenses concernant l'Ilot Canton et l'Ilot Rainier III sont en diminution (respectivement - 1,8 M€ et - 500 K€), les travaux ayant été achevés.

Les budgets d'études générales d'urbanisme et de grands travaux sont dotés d'une inscription de 1,9 M€. Ils permettront à diverses Directions et Services de mener des études de planification, de programmes et d'urbanisme, pour divers projets tels que la protection du littoral, l'accès ouest express, la refonte de l'échangeur Saint-Roman, ainsi que diverses actions au profit de la qualité de vie.

Par ailleurs, les études relatives à la création de lignes de transport, d'une part, par câble entre l'entrée de ville et le Centre Commercial de Fontvieille avec une prolongation possible vers le Rocher et, d'autre part, en site propre Est Ouest du cimetière Saint Roman en desservant la gare, l'office du tourisme et la place des Moulins sont inscrites pour un montant identique de 400 K€.

b) L'équipement routier

Ce chapitre est majoré de + 1,5 M€, soit + 9,2 %.

Des rénovations importantes se poursuivront dans les parkings publics (+ 880 K€) avec notamment l'installation de systèmes anti-incendie par extinction automatique (sprinkler) en accompagnement de l'essor des véhicules électriques et la poursuite du déploiement de systèmes de guidage à la place. La modernisation du parking du Larvotto ainsi que du Centre Intégré de Gestion de la Mobilité (C.I.G.M.) se poursuivront en 2022.

Par ailleurs, les crédits dédiés aux interventions de la Direction de l'Aménagement Urbain en matière d'équipement routier sont en augmentation (+ 870 K€) afin de permettre notamment la réfection des enrobés pour le Grand Prix automobile et la réfection de trottoirs glissants.

Ce chapitre de dépenses sera, également, dédié à la poursuite des aménagements en faveur de la mobilité piétonne (3,3 M€) tels que la galerie des salines et la troisième phase du plan de rénovation des liaisons mécaniques de la Principauté.

c) L'équipement portuaire

La baisse de - 49,9 %, soit - 26,2 M€ (hors matérialisation d'échange de 6,1 M€ en 2021) de ce chapitre par rapport au Budget Primitif 2021 est principalement due aux opérations suivantes :

- L'aménagement du Larvotto (- 23,2 M€) dont les marchés seront, pour la plupart, soldés en 2022 ;
- La réparation des ouvrages maritimes et portuaires (- 5,2 M€) qui intègre les travaux d'entretien de tous les ouvrages en contact avec la mer ;
- Les ouvrages maritimes et portuaires (+ 2,7 M€) afin de prendre en charge, principalement, les travaux d'électrification de la digue semi-flottante à destination des méga yachts.

d) L'équipement urbain

En matière d'équipement urbain, la diminution de - 31,5 %, soit - 5,9 M€ est essentiellement due à la fin de la participation financière de la Principauté, d'une part, à la réalisation d'un réseau d'escaliers mécanisés sur la Commune de Beausoleil (- 3 M€) et, d'autre part, aux travaux de rénovation de la station d'épuration (- 1,3 M€).

La construction du réservoir d'eau sur le site « Terragna » à Beausoleil (3 M€) s'achèvera au premier semestre tandis que se poursuivront les travaux de modernisation des éclairages publics (1,1 M€) et des égouts (2 M€).

Les crédits de paiement alloués à l'héliport (2,3 M€) permettront de poursuivre la rénovation de l'héligare et de réaliser les études en vue de la reconstruction et de la surélévation des trois hangars centraux.

On note, enfin, l'inscription de crédits pour la création d'un local d'entreposage temporaire des déchets radioactifs avant leur évacuation pour traitement par l'Agence Nationale pour la Gestion des Déchets Radioactifs (1,9 M€).

e) L'équipement sanitaire et social

Ce chapitre constitue toujours le premier budget d'équipement et représente 208,7 M€ (contre 242,1 M€ au Budget Primitif 2021), hors écriture de matérialisation de l'échange concernant la première tour Testimonio II de 206 M€.

Les crédits de paiement de l'opération Testimonio II et II bis s'élèvent à 41,3 M€ en 2022. La première tour de ce chantier sera en cours d'achèvement en fin d'année. Des inscriptions conséquentes concerneront également les travaux de génie civil et de gros œuvre pour l'opération « Grand Ida », qui représentent 76 M€ et incluent la surélévation des « Mélèzes ». L'opération « Le Mas-Honorio » représentera 22,5 M€ et « le Bel Air » 24 M€. Des études de conception seront conduites pour l'opération « Les Lierres ».

Ce chapitre porte aussi la reconstruction du Cap Fleuri (15 M€) avec le début des travaux du « Cap 1 ». Dans le cadre de l'accompagnement du vieillissement et de la prise en charge de la dépendance, « l'opération Grande-Bretagne » dédiée à la construction d'un EHPAD est dotée d'un crédit de 2 M€ principalement pour la réalisation d'études de conception.

Le maintien à niveau du C.H.P.G. se poursuivra (11 M€), tandis que que les travaux du nouveau C.H.P.G. seront financés par prélèvement sur le compte dédié, abondé de 20 M€.

L'opération destinée à la réalisation d'un Centre d'Accueil de Jour en pédopsychiatrie à Beausoleil en partenariat avec les autorités françaises est dotée de 1,2 M€ afin de terminer les travaux d'aménagement et de livrer le bâtiment au premier trimestre 2022. Par ailleurs, dans le cadre de la politique de prise en charge du handicap mental, la création d'un nouveau foyer de vie au Devens est également dotée d'un crédit de 500 K€ afin de permettre la réalisation des études préliminaires et d'avant-projet.

Enfin, l'article dédié aux travaux du parc domanial connaît une minoration de sa dotation (- 2,9 M€) compte tenu des nombreux travaux réalisés ces dernières années.

f) L'équipement culturel ou divers

Ce chapitre est en forte augmentation de + 36,9 M€ en raison principalement, d'une part, du lancement des travaux d'aménagement de l'extension du Grimaldi Forum au sein de l'urbanisation en mer (+ 19,3 M€) et, d'autre part, de la poursuite des travaux de l'entrée de ville au niveau du Jardin Exotique (+ 16,5 M€).

Des budgets sont également prévus pour la construction du nouveau refuge de la Société Protectrice des Animaux sur le site de Peille (+ 2,2 M€ à 3 M€).

g) L'équipement sportif

Ce domaine diminue de - 10,1 %, soit - 2,9 M€, en raison essentiellement de la diminution des dépenses liées à l'extension du quai Albert I^{er} (- 3 M€), les travaux de la partie Nord de l'opération, qui doit accueillir la collection de voitures de S.A.S. le Prince Souverain, s'achevant en 2022. Cette baisse est partiellement relativisée par la hausse des dépenses relatives aux études du projet global de rénovation du Stade Louis II (+ 500 K€).

h) L'équipement administratif

Les crédits pour les équipements dans le domaine administratif augmentent de + 16,1 M€, soit + 17,6 % (hors matérialisation d'échange de 3 M€ en 2021). On note principalement :

➤ Les dépenses d'équipement liées à l'importance encore accordée au tournant numérique pris par la Principauté (54 M€). En 2022, la D.I.T.N. réaffirme ses 4 axes stratégiques pour Monaco : disposer des meilleures infrastructures, gages de souveraineté, de sécurité et de contribution à la transition écologique, renforcer l'attractivité de Monaco par le numérique pour saisir les opportunités économiques d'après-crise, améliorer la qualité de vie des monégasques, résidents et pendulaires, via notamment l'ambition d'une *smart city* écologiquement exemplaire et, enfin, transformer l'Administration et augmenter la valeur du service public ;

➤ La poursuite des travaux de surélévation et de rénovation de la Sûreté Publique (15 M€, soit - 1,2 M€) ;

➤ Des crédits dédiés à la mise en œuvre d'interventions annuelles d'entretien et d'amélioration des bâtiments publics (9,6 M€) ;

➤ Des crédits prévus à hauteur de 8 M€ pour permettre un éventuel agrandissement du Ministère d'Etat ;

➤ Des opérations de rénovation et d'extension de bâtiments publics (7,4 M€) dont l'achèvement du nouvel agencement des locaux administratifs de la zone J (Centre commercial de Fontvieille), la création d'un studio de danse dans les jardins de l'académie Princesse Grace et le réaménagement des surfaces du 4^{ème} étage de l'immeuble « Le Triton ».

➤ Une majoration des crédits de + 1,5 M€ (soit 3,9 M€) sur l'article dédié au plan numérique scolaire compte tenu du développement du numérique en matière d'enseignement ;

i) Investissements

Ce chapitre intègre l'article créé pour assurer le financement du nouvel hôpital, celui-ci étant doté d'une inscription de 20 M€.

Par ailleurs, 25 M€ ont été inscrits pour de potentielles acquisitions immobilières (+ 4,9 M€ hors matérialisation des échanges en 2021 de 4,9 M€).

j) L'équipement industriel et commercial

Ce chapitre est en augmentation (+ 10 M€) et ne concerne que le projet de rénovation du Centre Commercial de Fontvieille. Les études de conception du Centre Commercial de Fontvieille se poursuivront. Parallèlement, les premiers travaux préparatoires de dévoiements de réseaux seront initiés.

III – Les Comptes Spéciaux du Trésor

Les Comptes Spéciaux du Trésor (C.S.T.), qui enregistrent des opérations temporaires comme par exemple les prêts et avances et les C.H.C., font apparaître un solde débiteur prévisionnel de 58.925.500 €, soit 70.716.600 € de recettes et 129.642.100 € de dépenses.

Comptes de commerce :

Le C.S.T. « Développement des approvisionnements en eau » connaît une diminution de - 540 K€ en dépenses et concerne la participation de l'Etat aux investissements pour la sécurisation des approvisionnements et du droit d'eau de la Principauté en hausse de + 750 K€ compte tenu des dépenses supplémentaires nécessaires pour la création de nouveaux captages. Les recettes augmentent, quant à elles, de + 330 K€ pour tenir compte, notamment, des hausses tarifaires envisagées en 2022.

Comptes de produits régulièrement affectés :

Le C.S.T. « Contrat Habitation Capitalisation » connaît une hausse de + 382 K€ en recettes. Concernant les dépenses, leur estimation est en hausse de + 1 M€ au regard du rythme des dépenses constaté en 2021.

Le C.S.T « Fonds Vert National » est destiné à financer des projets en matière de développement durable orientés vers la réduction des émissions de gaz à effet de serre et le développement des énergies renouvelables. Dans un souci de lisibilité de la politique menée à ce titre, il a été arrêté après avis favorable de la Commission Supérieure des Comptes et ce, depuis le Budget Primitif 2018, de retracer directement sur le Fonds Vert National l'ensemble des dépenses dont le Fonds assure le financement, quelle qu'en soit la nature : subventions ou interventions publiques, opérations d'équipements ou d'investissements et dépenses de fonctionnement pour la mise en œuvre d'une action en faveur du développement durable. Aussi, le C.S.T. comprend au Budget Primitif 2022 un

montant prévisionnel total de dépenses de 60 M€, soit près de 37,8 M€ pour des opérations d'équipement ou d'investissements, 21,2 M€ pour des subventions ou interventions publiques et 1 M€ pour les dépenses de fonctionnement. Par ailleurs, il comprend les écritures en dépenses et en recettes (respectivement 7,8 M€) relatives aux flux financiers avec la S.M.E.G. dans le cadre de la T.I.C.F.E.. Ce C.S.T. sera également abondé en recettes par l'article « Transition Energétique » pour un montant de 23,6 M€ dont un abondement du Budget de l'Etat à hauteur de 15,8 M€ dans le cadre de sa politique ambitieuse en matière de financement des projets de développement durable.

Le C.S.T. « Fonds dépendance » destiné à financer des actions en matière de dépendance, sera abondé à hauteur de 1 M€ (soit - 1 M€ par rapport au Budget Primitif 2021) au regard des sommes qui seront disponibles sur ce compte (14 M€ à fin 2021). L'inscription en dépenses augmente de + 100 K€ à 200 K€ afin de financer, notamment, la mise en œuvre d'une application pour les futurs retraités proposant des activités sportives et des prestations de conseil en matière de prévention de la dépendance.

Le C.S.T. « Plan relance Covid », créé à l'occasion du 1^{er} Budget Rectificatif 2020, est doté d'une inscription prévisionnelle de 17,5 M€ en dépenses afin, notamment, de permettre de solder les projets en cours sur les fonds de relance : 2,8 M€ pour le Fonds Rouge et Blanc, 3,7 M€ pour le Fonds Blanc et 9,5 M€ pour le Fonds Bleu.

Comptes d'avances :

Le C.S.T. « Avances Contribution Culture » est ramené à 1,5 M€ en dépenses (soit - 1,5 M€), dont 1 M€ afin de répondre à une éventuelle prise en charge de l'impact de la mise en place d'une jauge de spectateurs sur les recettes des entités culturelles.

Le C.S.T. n° 83.73 « Avances Covid », créé à l'occasion du 1^{er} Budget Rectificatif 2020, renouvelle une inscription de 10 M€, en dépenses et en recettes, afin de permettre de répondre, sans délai, à des demandes particulières d'avances ponctuelles qui pourraient être présentées par certaines entreprises dans le contexte de la crise, les dispositifs mis en place en 2020 et 2021 étant supposés prendre fin et ne pas perdurer en 2022.

Comptes de dépenses sur frais avancés de l'Etat :

Le C.S.T « Avances dommages » est ramené à un montant de 3 M€ en dépenses (soit - 12,6 M€). Cette diminution est principalement due à l'achèvement des travaux réalisés au sein des immeubles « L'Hélios » et « Les Jardins d'Apolline ». S'agissant des recettes, celles-ci sont stables à hauteur de 1,5 M€.

Comptes de prêts :

Enfin, on note que le C.S.T. « Aide Nationale au Logement » est porté à 2,4 M€ en dépenses (+ 2 M€) afin de tenir compte des frais d'entrée dans les lieux (caution et frais d'agence) des nouvelles locations. Les recettes restent stables à hauteur de 400 K€.